

\_\_\_\_\_

Date de Convocation

26/08/2024

Date d’Affichage

26/08/2024

\_\_\_\_\_

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 15

Votants 15

**OBJET :**

**Suppression d’un poste  
d’adjoint administratif  
principal de 1ère classe  
à temps complet**

L’an deux mille vingt-quatre, le trois septembre à 19 h 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel  
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier  
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Eric  
LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ,  
Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle  
AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore PENNORS

Absents excusés : Pierre WAUQUIER, Philippe LAQUAY-  
PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

\_\_\_\_\_

Monsieur Le Maire expose que conformément à l’article L.313-  
1 du Code général de la fonction publique, les emplois de  
chaque collectivité territoriale ou établissement public sont  
créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de  
l’établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l’effectif des  
emplois à temps complet et non complet nécessaires au  
fonctionnement des services. Dans le même ordre d’idées, il  
revient au Conseil municipal de supprimer les emplois dont le  
maintien n’est plus indispensable au regard des besoins du  
service public.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Marie-Christine  
DUTILLEUL, qui occupait un poste d’agent d’accueil en  
médiathèque sur le grade d’adjoint administratif principal de  
1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à fait valoir ses droits à la retraite  
à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024. Un poste similaire avait été  
ouvert courant 2023 afin de pouvoir assurer son  
remplacement précédé d’un temps de formation suffisant. Ce  
poste constitue donc aujourd’hui un doublon et est  
excédentaire.

A cet égard, il convient de supprimer l’emploi d’adjoint  
administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Cette suppression est soumise à l’avis préalable du Comité  
social territorial.

Ce dernier s’est prononcé de manière favorable dans sa  
séance du 13/06/2024.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la  
suppression de l’emploi d’adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup>  
classe à temps complet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment  
ses articles L.1111-1, L.1111-2 ,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses  
articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux  
droits et libertés des communes, des départements et des  
régions, notamment son article 1 ;

Vu l’avis favorable du comité social territorial en date du  
13/06/2024 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.  
Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal,  
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

## DÉCIDE

### Article 1 :

De supprimer un emploi permanent d'agent d'accueil en médiathèque à temps complet, de catégorie C, au grade de d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

### Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 10 septembre 2024

Grade : adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet :

- Ancien effectif : 4
- Nouvel effectif : 3

### Article 3 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

### Article 4 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ennevelin,  
le 3 septembre 2024,  
Le Maire d'Ennevelin,  
Michel DUPONT



Secrétaire de séance

Aurore PENNORS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aurore Pennors', written in a cursive style.